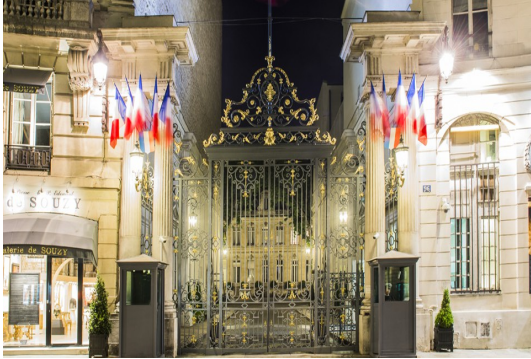




La pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur



Le SPS est un syndicat qui tranche dans le paysage syndical par un discours sans langue de bois, ni détours. Souvent copié, il n'en reste pas moins vrai qu'il est très gênant pour ses concurrents ainsi que pour les décideurs. C'est un syndicat atypique à plus d'un titre.

C'est le seul syndicat ultra-catégoriel du Ministère de la Justice. Ce statut lui confère l'avantage de cibler les revendications des Surveillants Pénitentiaires. Dès lors, ce positionnement lui permet :

- De mettre en évidence les revendications des Surveillant(e)s

- D'éviter la dilution des revendications spécifiques des 29 000 Surveillant(e)s Pénitentiaires dans le lot des 80 000 agents du Ministère de la Justice.
- D'échapper aux conflits d'intérêts qui détournent les syndicats multicatégoriels, du droit chemin

S'agissant du traitement infligé aux Surveillant(e)s Pénitentiaires, tenant compte :

- de l'absence d'avancées significatives en leur faveur,
- du mépris dont ils font l'objet au sein du Ministère de la Justice,
- du discrédit dont ils sont victimes,
- de l'opprobre qu'on leur jette,
- du manque de soutien dont ils souffrent, pour être abandonnés à leur propre pouvoir discrétionnaire qui les rend coupables de quoi qu'ils fassent,
- de l'autorité dont ils sont privés face à une population pénale de plus en plus violente,
- de l'immobilisme de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice qui manquent de fermeté envers les détenus auteurs de trouble, et qui ferment les yeux sur la réalité délétère,
- d'une politique pro-détenus incitant les détenus à harceler les Surveillant(e)s Pénitentiaires, obérant ainsi leurs conditions de travail,
- des injonctions paradoxales qu'ils endurent entre application du règlement et évitement des conflits,
- d'une volonté définitive du ministère de la Justice et d'une Administration Pénitentiaire qui font du Surveillant une sorte d'hybride entre travailleur social et petit garde champêtre moqué, sans autorité, et sans pouvoir,

Le SPS demande le rattachement de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur afin que les Surveillants Pénitentiaires deviennent des Gardiens de la Paix. C'est là aussi le seul syndicat à le revendiquer.

Si le Ministère de l'Intérieur agit avec les forces de Police et de Gendarmerie en amont du Ministère de la Justice, il serait tout aussi logique qu'il intervienne en aval dans le milieu carcéral. Ceci, en parfaite cohérence avec la Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009, laquelle, reconnaît que les Personnels de Surveillance constituent l'une des Forces de Sécurité Intérieure.

Dans cette période troublée de l'histoire de notre pays touché par des actes terroristes horribles, le milieu carcéral, terreau favorable au développement de l'islamisme radical, doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière. Cela renforce d'autant plus la nécessité de rattacher la Pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur qui coordonnera avec acuité toutes les actions en son sein.